



RAPPORT ANNUEL 2025

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

EXERCICE 2025



Faits marquants 2025

Validation de l'étude de faisabilité pour l'extension de la déchetterie et recrutement d'une maîtrise d'œuvre et assistant à maîtrise d'ouvrage pour ICPE

Aménagement de points d'apport volontaires (montée du Gaschney, Luttenbach, Haslach, Fougères...) et ajout de conteneur aérien.

Hors Foyer : achat de poubelles tests en vue du déploiement global

Acquisition d'un broyeur à végétaux fin décembre dans le cadre du tri à la source (appel à projet Gébiodec)

Validation du PLPDMA en vue des actions à mettre en œuvre (communication notamment)

Juin et novembre : opération pneus

INTRODUCTION

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM), exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers, pour les 16 communes de son territoire, regroupant 16 545 habitants (population INSEE 2022) en vertu de l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, la CCVM assure également la collecte et le traitement des déchets professionnels qu'elle peut collecter et traiter sans sujétions techniques particulières, ce que l'on nomme classiquement, les « déchets assimilés » (ayant les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers mais qui ne sont pas produits par les ménages).

La CCVM est composée de :

COMMUNES	POPULATION	Part dans la population totale (%)
BREITENBACH	811	5,0
ESCHBACH-AU-VAL	377	2,3
GRIESBACH-AU-VAL	682	4,2
GUNSBACH	864	5,3
HOHROD	358	2,2
LUTTENBACH	774	4,8
METZERAL	1 051	6,5
MITTLACH	340	2,1
MUHLBACH-SUR-MUNSTER	817	5,0
MUNSTER	4 709	29,0
SONDERNACH	593	3,6
SOULTZBACH-LES-BAINS	727	4,5
SOULTZEREN	1 152	7,1
STOSSWIHR	1 328	8,2
WASSERBOURG	467	2,9
WIHR-AU-VAL	1 208	7,4
TOTAL	16 258	100

MODE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS

Les différents modes de collecte des déchets se font comme suit :

	Porte à Porte	Points d'Apport Volontaire			Centre de Valorisation
Type de déchets	Ordures Ménagères	Multi-Matériaux (TRI)	Verre	Biodéchets (novembre 2023)	Voir ci-dessous

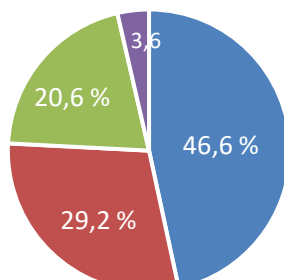
- | | | | |
|--|--|---|---|
| <p>1 Gros cartons pliés à plat. <i>Tout sac fermé interdit.</i></p> <p>2 3 Déchets Verts (tontes, taille, feuillage, plantes, branchages...)</p> <p>4 Gravats (graviers, cailloux, carrelage, terre, pierres, sable, béton, briques, dalles, porcelaine, céramique...)</p> <p>5 Bois</p> <p>6 Eco-Mobilier (mobilier usager)</p> | <p>7 8 Incinérables (tous les objets qui ne rentrent pas dans les autres catégories de déchets et qui peuvent être incinérés car ils sont de gabarit inférieur à 1 mètre)</p> <p>9 Métaux (ferrailles, vélos, grillage, tubes, tôle, barres métalliques, objets en fonte...)</p> <p>10 Déchets ultimes (tout ce qui ne va dans aucune autre benne)</p> | <p>11 Plâtre</p> <p>12 Déchets Électriques et Électroniques (DEEE – petits appareils ménagers et écrans)</p> <p>13 Produits Ménagers Spéciaux (solvants, diluants, aérosols, peintures et autres produits chimiques...) à raison de 5 maximum par jour</p> <p>14 Huiles (minérales, végétales, de moteur)</p> | <p>15 Déchets Électriques et Électroniques (DEEE – réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle...)</p> <p>16 Batteries, ampoules, néons, cartouches d'encre</p> <p>17 Textile et Chaussures</p> <p>18 Radiographies médicales</p> <p>19 Capsules Nespresso</p> <p>20 Piles</p> |
|--|--|---|---|

Déchets interdits :

- Les ordures ménagères
- Les déchets toxiques, radioactif ou présentant des risques pour les personnes
- Les déchets liquides
- Les médicaments et DASRI (à déposer en pharmacie)
- Les pneus (une collecte biannuelle est organisée, au mois de juin et de novembre)
- L'amiante ciment
- Les bouteilles de gaz et les extincteurs
- Les enrobés
- Les bouteilles et bords en verre

En 2025, il a été collecté **9 310 T** de déchets sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, qui se répartissent de la façon suivante :

Catégorie	Tonnages	%	Kg/hab/an	Moy. Dép. 2024 (Ademe)
Déchetterie - sans le tri	4 347,13	46,7	267	205
OMr	2 718,92	29,2	167	173
Collecte sélective	1 915,59	20,6	118	99
Biodéchets	335,47	3,6	21	31
Total	9 317,11	100,0	573	508



■ Centre de valorisation sans le tri ■ OMR ■ Collecte sélective ■ Biodéchets

LES ORDURES MENAGERES

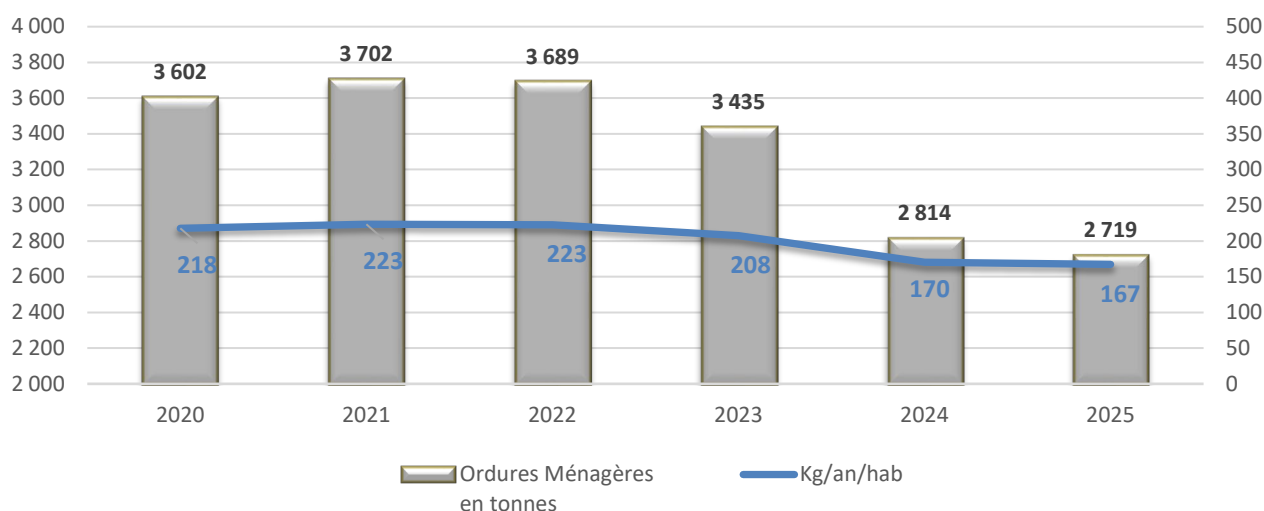
La fréquence de collecte des ordures ménagères a été modifiée le 4 mars 2024. Cette modification fait suite à la mise en place de la collecte des biodéchets et de l'extension des consignes de tri. Les déchets restants dans la poubelle doivent fortement diminuer. Le contenu de la poubelle OM a donc été réduit, cette dernière ne contient que des petits déchets tels que les mouchoirs, les serviettes, les petits objets (brosse à dents...), les couches...

Le tonnage des ordures ménagères et résiduelles prend en compte la collecte d'une partie des professionnels du territoire, qui sont ramassés toutes les semaines, ou selon les obligations réglementaires 2 fois par semaine (hôpital).

Afin d'éviter la saturation de certains points de regroupement, qui se veulent parfois des exutoires, ces derniers sont encore ramassés hebdomadairement pour éviter des débordements et saturations.

Les OMr sont traitées par incinération, au Centre de Valorisation Energetique de Colmar (SITDCE).

Evolution de la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères



Les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution en 2025, confirmant la tendance à la baisse observée depuis 2021 sur l'ensemble du territoire.

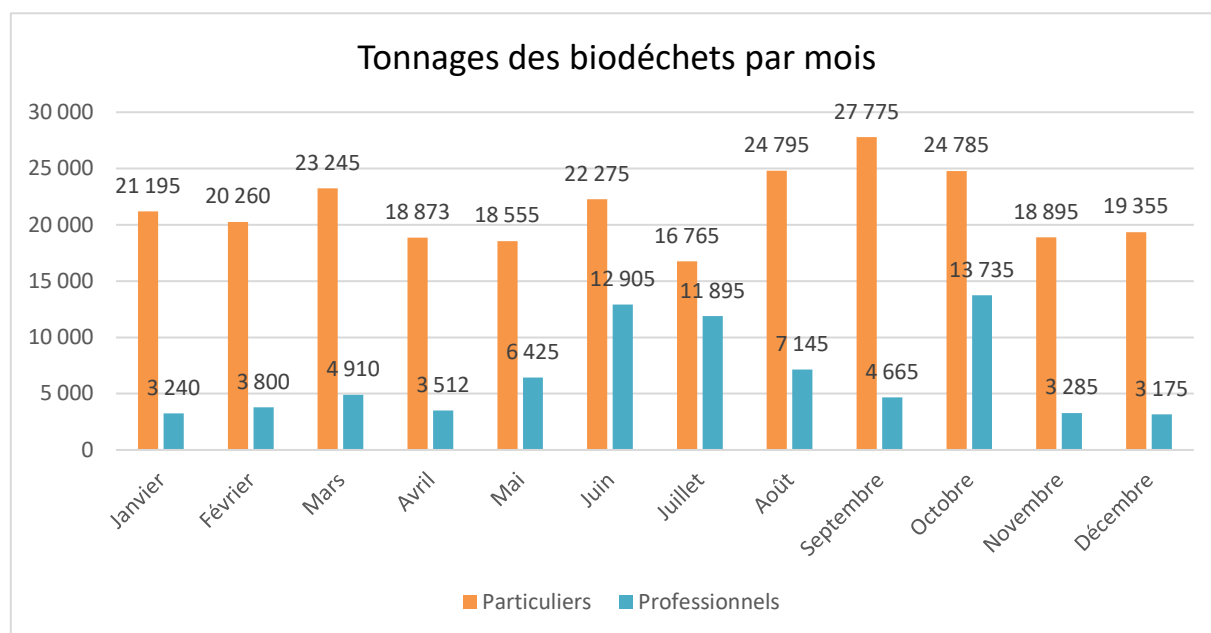
Les chiffres ont évolué dans le bon sens, montrant un meilleur tri au sein du territoire. Néanmoins, il reste encore des cartons, des emballages, des biodéchets à capter dans les ordures ménagères et résiduelles. Une nouvelle caractérisation aura lieu en 2026 pour comprendre les axes à améliorer sur le tri.

Les biodéchets

La collecte des biodéchets s'effectue en apport volontaire via des abri-bacs, répartis sur l'ensemble du territoire (98 conteneurs au total répartis sur 80 plates-formes).

Les levées sont programmées chaque lundi en période hivernale. En été, certains points sont collectés deux fois par semaine afin d'éviter une saturation et des nuisances (asticots, mouches...).

Les conteneurs sont lavés à chaque levée pour éviter les nuisances olfactives.



En 2025, 335 tonnes de biodéchets ont été collectées contre 317 T en 2024.

257 T proviennent des particuliers et 79 T des professionnels. Une mutualisation de la collecte a été affectée, les professionnels comptabilisés sont ceux ayant un contrat privé avec le prestataire lors de la mise en place de la collecte, et sont donc collectés en même temps que les particuliers.

En parallèle, 53 composteurs ont été vendus, soit l'équivalent de 8,75 T retirées des ordures ménagères (estimation de 165 kg par composteur). Au total, en tenant compte des 25 T déjà retirés en 2024 (151 composteurs vendus), il s'agit d'environ 350 T ont été collectées sur l'année 2025.

La CCVM a atteint en 2025 son objectif de collecter 350 T de biodéchets pour 2024. Pour 2025, l'objectif n'est pas atteint, il était envisagé de collecter 358 T. L'objectif est proche et une campagne de communication sera faite en 2026 pour atteindre les objectifs.

Caractérisations

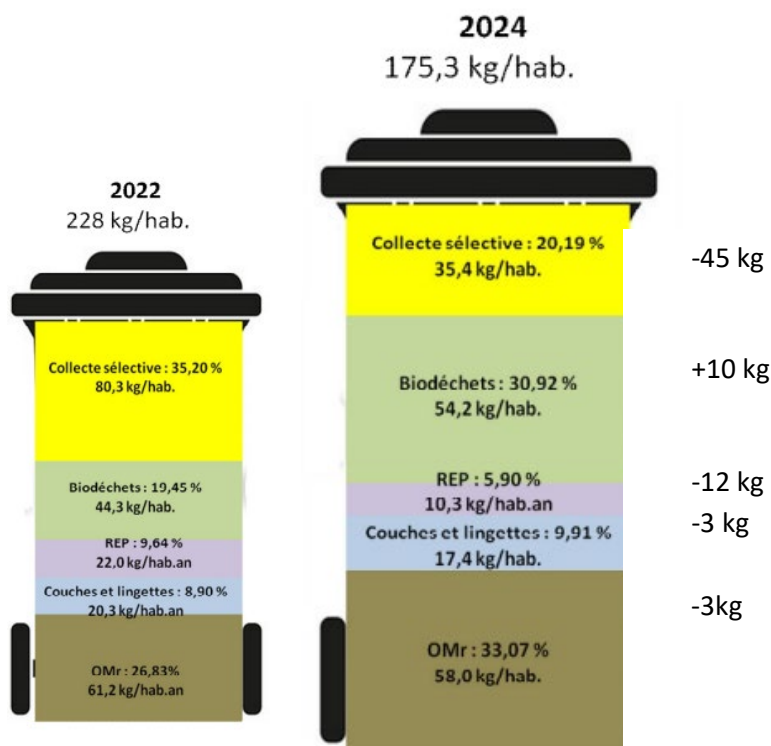
Il est rappelé pour mémoire la caractérisation des OMr de 2024. Au regard des coûts et contraintes pour la réalisation de cette prestation, une nouvelle sera réalisée en 2026 pour voir les évolutions du tri.

Une caractérisation des déchets est une étude approfondie visant à analyser la nature et la quantité des déchets produits sur le territoire.

Méthode

La méthode de caractérisation suit un protocole rigoureux. Les échantillons sont triés manuellement pour séparer les différents types de matériaux. Chaque fraction de déchet est ensuite pesée et analysée. Cette opération permet de déterminer la part de chaque type de déchet dans le flux total.

La CCVM a organisé deux campagnes de caractérisation sur les ordures ménagères, en 2022 et 2024. L'objectif était de comparer la qualité du tri après la mise en place de l'extension des consignes et de la collecte des biodéchets :



Résultats :

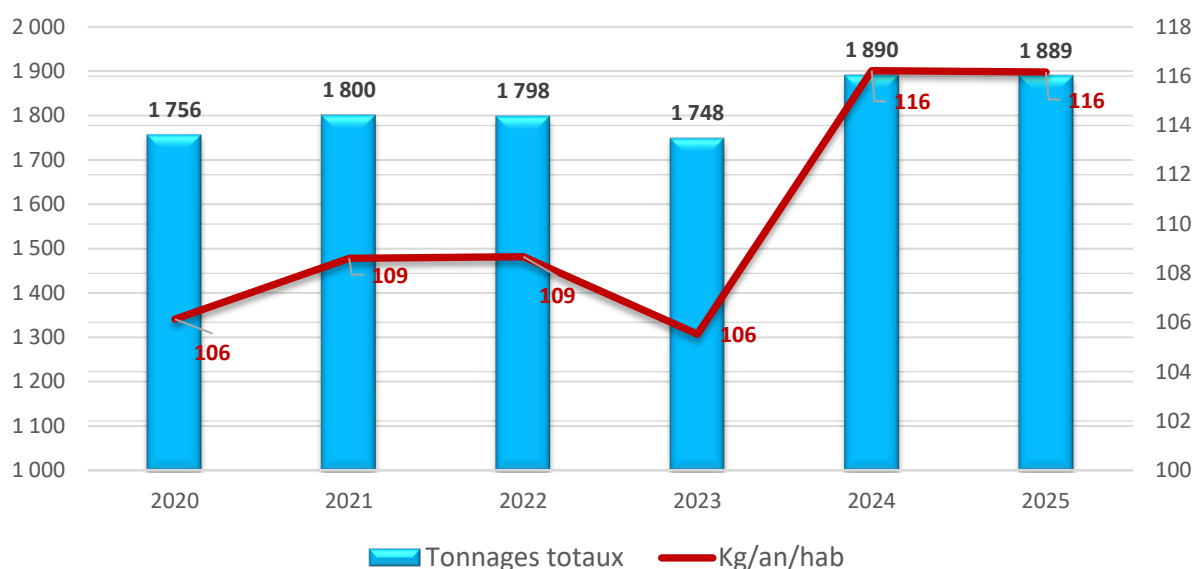
- Diminution du poids des ordures ménagères de 23 % entre 2022 et 2024
- Diminution des emballages et papiers : déposés dorénavant dans les conteneurs de tri
- Diminution des REP (bois, jouets, piles...) : à déposer en déchetterie
- Augmentation des biodéchets : malgré la collecte des biodéchets, il est constaté une augmentation des tonnages. Cette caractérisation démontre que le gaspillage alimentaire est très présent dans la Vallée de Munster, 10% du poids dans la poubelle OM.

LES DECHETS VALORISABLES

Les déchets valorisables comprennent :

- Les multimatériaux : papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques, emballages en métal, carton et plastique
- Nouveaux : pots de yaourt, films, barquettes...
- Les verres : bouteilles, pots, bocaux
- Les gros cartons (benne carton au centre de Valorisation)

Evolution collectes sélectives total



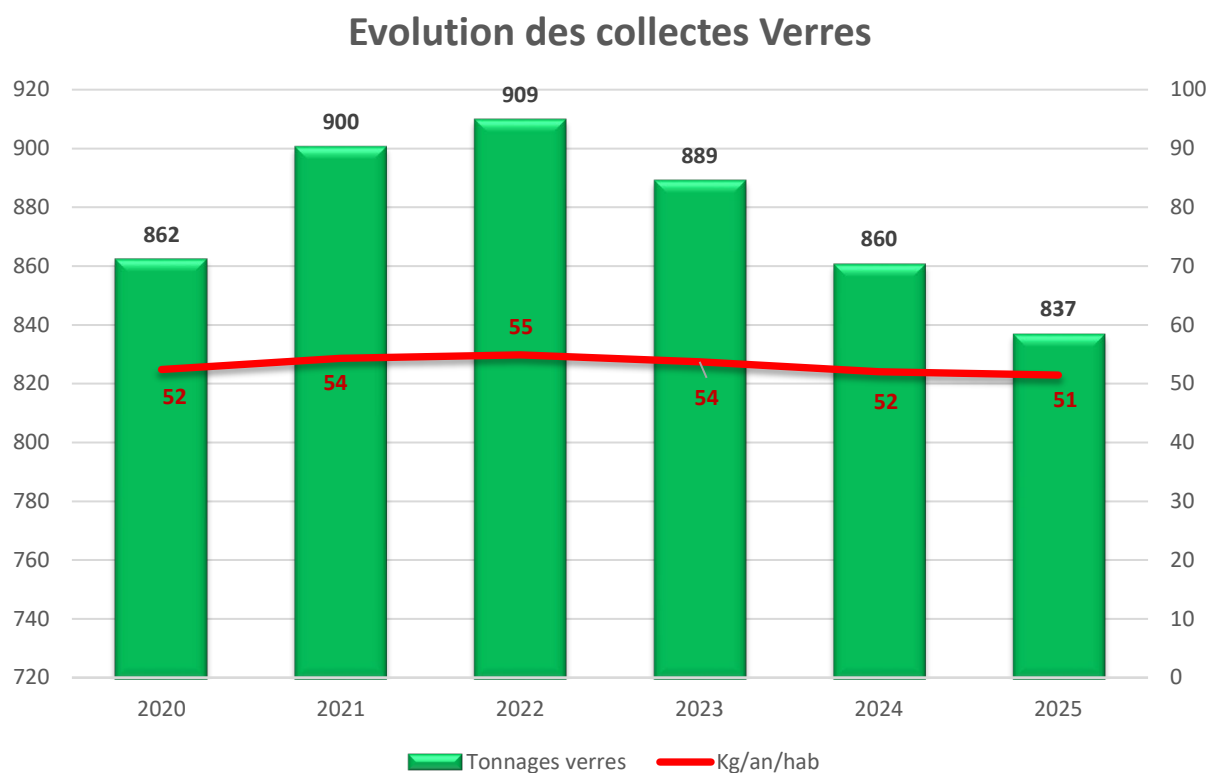
Pour l'année 2025, 1 889 tonnes d'emballages recyclables ont été collectées.

Les tonnages et la courbe du ratio kg/an/hab restent stables entre l'année 2024 et 2025.

Depuis la généralisation du tri en date du 1^{er} janvier 2024, il a été observé une augmentation du poids de collecte en 2024, puis en 2025 une stagnation. L'augmentation du tonnage de la collecte des nouvelles résines permettraient d'accroître les soutiens financiers par l'éco-organisme CITEO, ce qui reste limité en 2025 pour le territoire. Ainsi, une campagne de communication sera réalisée en 2026 pour rappeler les règles de tri.

LE VERRE

Le verre est collecté dans les Points d'Apport Volontaire une fois par quinzaine ou sur appel lorsqu'un conteneur est plein.



Depuis 4 années consécutives, les tonnages de la collecte du verre diminuent. La courbe du ratio kg/an/hab, quant à elle, reste stable.

Il est rappelé que depuis 2018, les professionnels mettent les verres dans les points d'apports volontaires, suite à la suppression de la benne verre à la déchetterie. Le volume des verres des professionnels est comptabilisé dans le tonnage à l'habitant.

A noter que le réemploi des verres à consigne limite le tonnage.

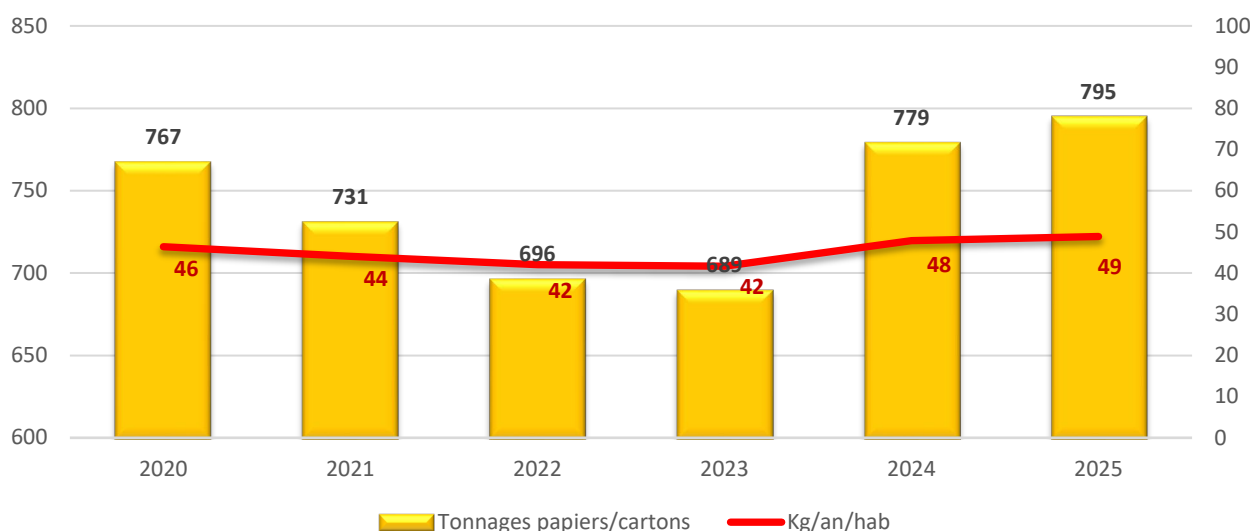
LES MULTIMATERIAUX

La fréquence de collecte des multimatériaux a été augmentée à la suite de l'extension des consignes de tri afin de pallier à d'éventuels débordements. Les conteneurs sont dorénavant collectés 4 fois par semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

Les données suivantes prennent en compte les tonnages des PAV et de la benne carton située au centre de valorisation, notamment destinée aux professionnels.

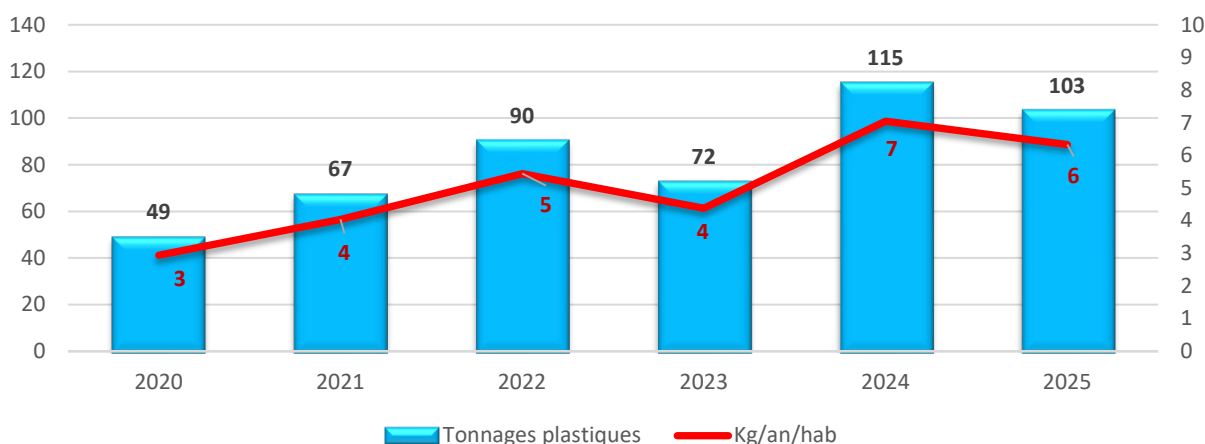
Détail des tonnages par matériaux :

Evolution des collectes papiers/cartons



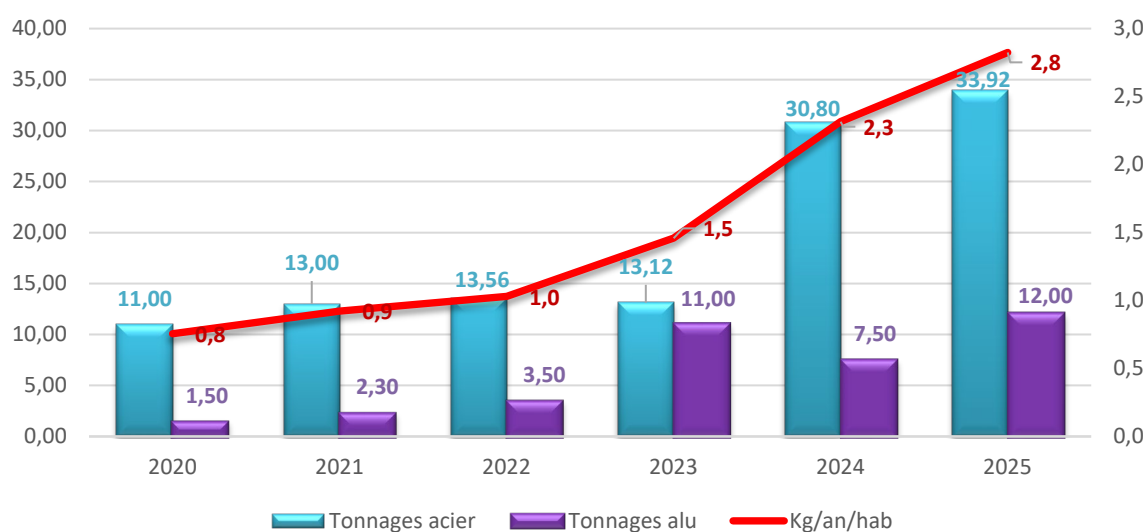
Comme l'année précédente, les tonnages de papiers et de cartons ont augmenté en 2025. Ce phénomène peut s'expliquer avec la mise en place de conteneurs de tri avec une ouverture plus grande, ainsi que par la hausse des commandes sur internet qui génèrent plus de carton.

Evolution des collectes emballages plastiques



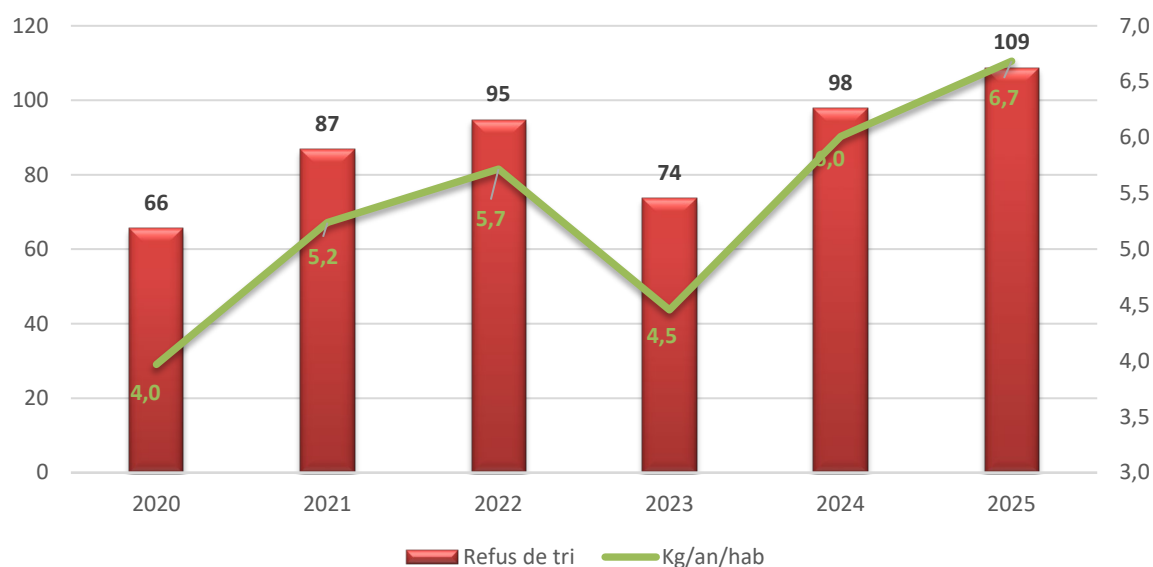
A l'inverse du papier et du carton, il est observé une diminution des tonnages de 10% par rapport à l'année 2024, pour les emballages plastiques. Une sensibilisation est nécessaire pour maintenir la collecte des emballages, dont une partie des soutiens CITEO fait partie en fonction du tonnage.

Evolution des collectes acier/alu



Les tonnages d'aluminium et d'acier continuent à augmenter en 2025.

Evolution refus de tri



Le « refus de tri » correspond à la part des déchets déposés dans les conteneurs multimatériaux alors qu'ils ne devraient pas se retrouver dans ces derniers.

Malgré l'extension des consignes de tri qui permet de capter tous les emballages, il est constaté que la qualité du tri s'est une nouvelle fois, détériorée en 2025, avec une augmentation de 11% d'erreurs de tri par rapport à 2024, atteignant un niveau jamais observé au cours des cinq dernières années. Il s'agit notamment d'imbrication et de déchets mal triés. Une sensibilisation est à faire pour revenir à un taux de refus de tri plus acceptable.

Les refus de tri ont un coût qui est calculé de la manière suivante :

- 146,13 € HT/T pour la benne carton du Centre de Valorisation
 - 146,13 € HT/T pour les conteneurs des PAV
 - 93,07 € HT/T pour l'incinération avec TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- Le coût a augmenté de 4,65 €/T par rapport à 2024.

Les tonnages se répartissent de la façon suivante :

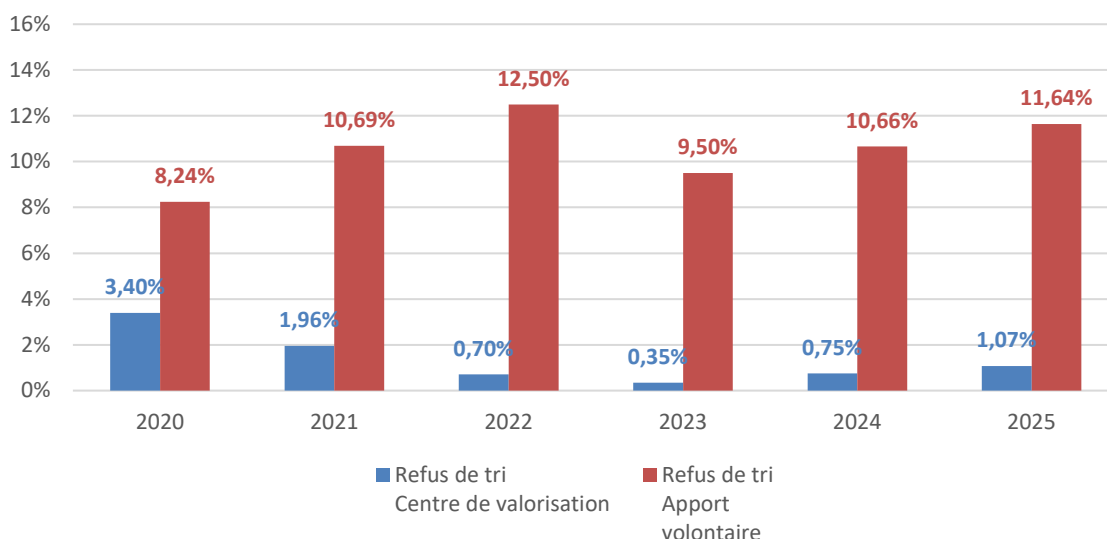
- **Centre de valorisation** : 1,72 T refusées, à 146,13€ HT/T soit 251,34 €
- **Apport volontaire** : 106,95 T refusées, à 146,13 € HT/T soit 15 628,60 €
- Cela représente 108,67 T incinérées donc à 93,07 € HT/T

15 879,94 €

10 113,91 €

→ Soit un coût total pour le traitement des refus de tri de **25 993,86 €** (contre **21 489,60 € en 2024**).

Récapitulatif refus de tri par collecte



Il est observé une augmentation du taux de refus de tri sur les PAV mais également sur la déchetterie entre 2023 et 2024.

Ces erreurs de tri ont un coût pour la CCVM; en effet les déchets non conformes reviennent à l'Unité de Valorisation Energétique pour être incinérés.

Il est donc primordial que chaque usager soit vigilant et respecte les consignes de tri.

Les principales erreurs de tri sont :

- L'imbrication
- Le polystyrène
- Les emballages encore remplis de contenu
- Les objets : seau, jouets en plastique...

La majorité des refus constatés auparavant était des emballages plastique souples, des sacs plastiques et des pots de yaourt. Depuis l'extension des consignes de tri mise en place au 1^{er} janvier 2023, une partie de ces derniers se trient pour être valorisés.

LE CENTRE DE VALORISATION

Le **Centre de Valorisation** est ouvert à tous les administrés et professionnels de la Vallée de Munster.

Afin d'empêcher l'accès au centre de valorisation aux usagers extérieurs, de mieux réguler les flux, et avoir une meilleure vérification des utilisateurs, un système de contrôle d'accès par badge a été mis en place en 2018.

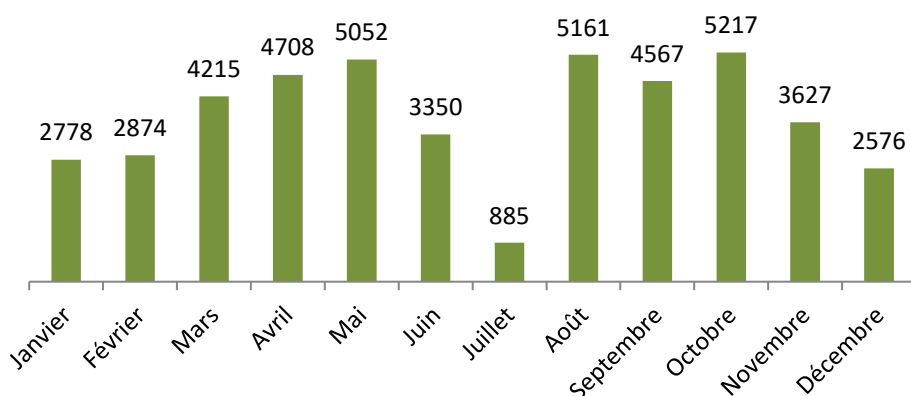


L'accès est :

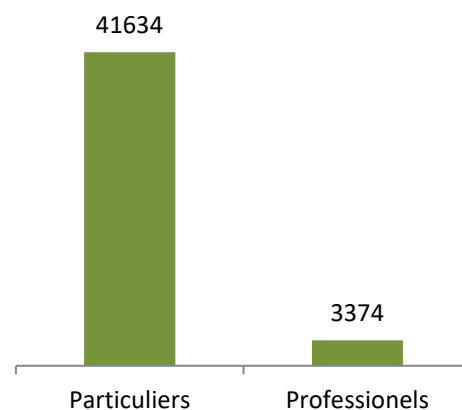
- Gratuit pour les particuliers, avec 5 m³ de dépôts autorisés par jour.
- Payant pour les professionnels ; selon la quantité et le type de déchets (**le carton et le mobilier sont gratuits**).

Suite au renouvellement des marchés du **Centre de Valorisation**, les prestations de gardiennage et d'évacuation des bennes ont été confiées par marché public à la société Suez depuis le 1^{er} avril 2024 pour une durée de 5 ans. La partie traitement des flux est attribuée à des différents prestataires en fonction des matières (Schroll, RmB...).

Fréquence mensuelle (particuliers + professionnels)



Fréquentation par catégorie d'usagers

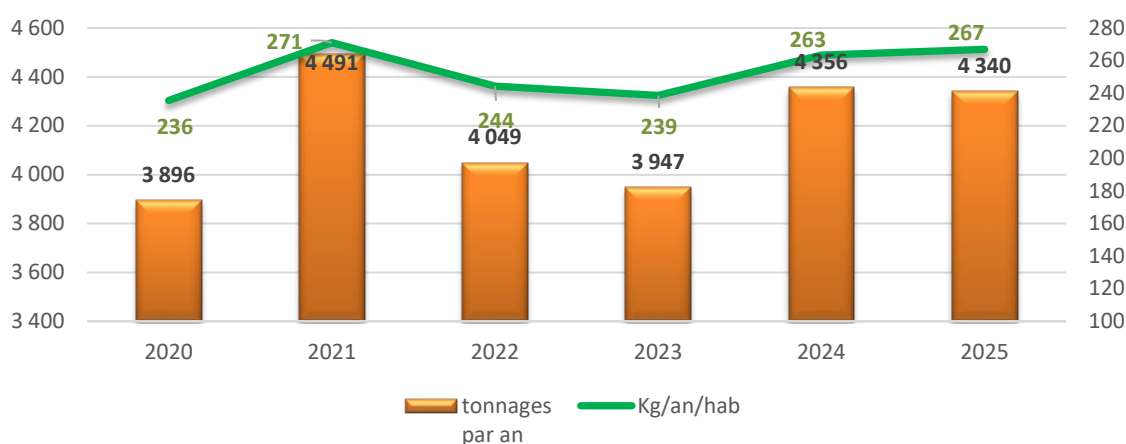


Année	Fréquentation
2021	56 750
2022	44 738
2023	37 943
2024	45 925
2025	45 008

A noter que le comptage de la fréquentation du centre de valorisation avait été perturbé en 2025, notamment au mois de juillet, due à la borne de détection des badges qui ne fonctionnait plus.



Evolution du tonnage globale du Centre de Valorisation



La quantité globale de déchets collectés ainsi que la fréquentation du centre de valorisation reste stable en 2025.

REPARTITION DETAILLEE DES TONNAGES AU CENTRE DE VALORISATION

Exercice	Incinérables	Encombrants	Gravats	Carton	Métaux	Végétaux	Bois	Plâtre	Eco-mobilier	Total
2020	824	403	981	121	288	660	493	126	328	4 224
2021	771	663	932	148	286	920	647	124	354	4 845
2022	795	844	712	152	263	666	540	76	314	4 363
2023	728	699	716	163	268	726	576	71	353	4 300
2024	802	778	704	164	292	900	641	75	393	4 749
2025	777	979	597	161	298	782	678	69	423	4 763

En 2025, les tonnages de la benne encombrants ont augmenté de 26%. Ce constat est négatif puisque ce flux n'est pas recyclé, il est enfoui, et le coût de son enfouissement est le plus cher, avec une TGAP qui a un impact financier important (cf tableau page suivante).

Quant au reste des flux, ils restent globalement stables, hors les végétaux qui présentent chaque année des fluctuations difficiles à anticiper.

Les quantités collectées par ces bennes devraient diminuer avec la mise en place de nouvelles filières qui se développent au fil des années : sport et loisirs, bricolage et jardin, jeux et jouets, bâtiment...

Certains de ces flux seront ajoutés lors de travaux permettant l'extension du centre de valorisation.

Hausse de la TGAP prévue sur le volet enfouissement (en €/t)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déchets non-dangereux	65	69	73	77	81	85

Hausse de la TGAP prévue sur le volet incinération (en €/t)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Non dangereux	15	16	17	18	19	20

2024

	Nombre de bennes	Moyenne Mensuelle	Tonnage Total	Coût HT collecte et traitement	Coût ht à la Tonne collecte et traitement
Gravats	113	11	704,08	18 215	25,87
Encombrants	106	11	778,18	157 919	202,93
Végétaux	281	28	900,46	65 176	72,38
Incinérables	358	36	802,06	94 149	44,46
Bois	237	24	641,12	49 382	77,02
Métaux	89	9	292,06	9 315	31,89
Cartons	168	17	163,68	32 777	200,25
Mobilier	244	24	392,78		
Plâtre	27	3	74,51	12 425	166,76
Total	1 623	162	4 748,93	439 358	92,52

2025

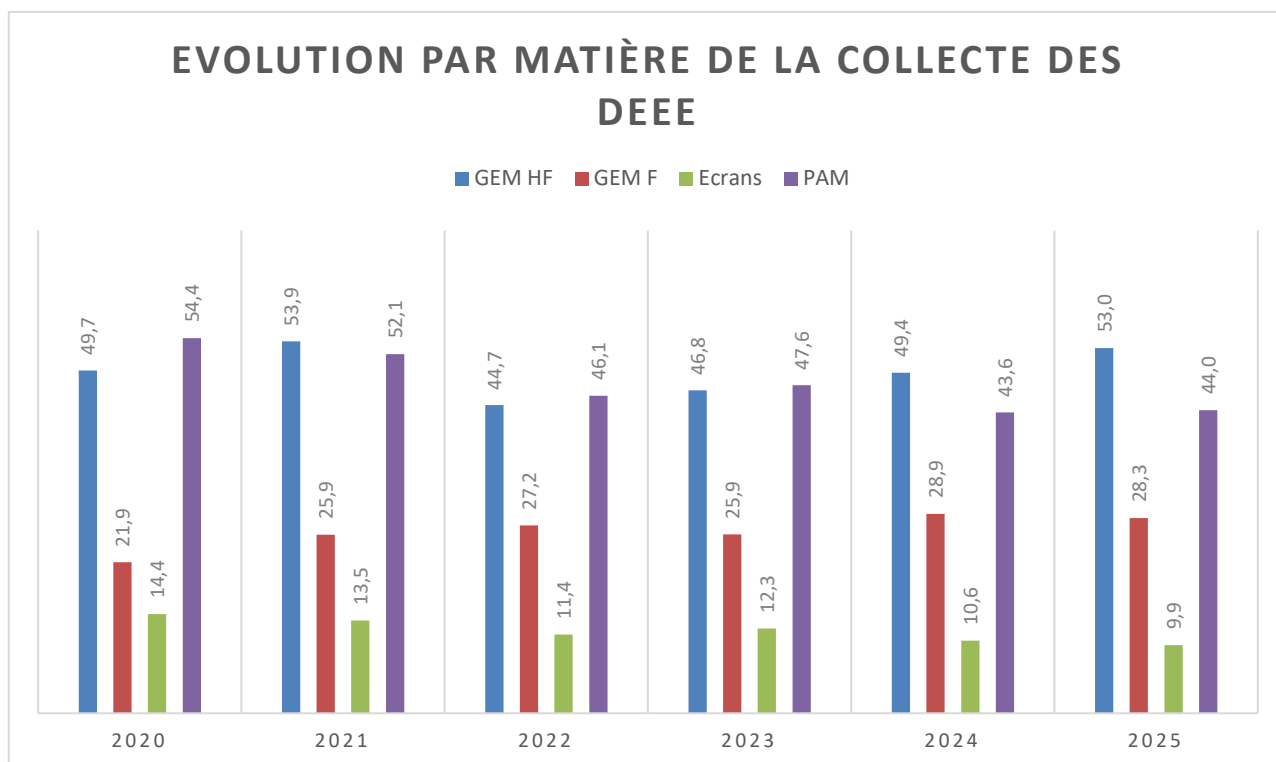
	Nombre de bennes	Moyenne Mensuelle	Tonnage Total	Coût HT collecte et traitement	Coût ht à la Tonne collecte et traitement
Gravats	107	11	597,04	16 870	28,26
Encombrants	137	14	979,00	176 256	180,04
Végétaux	261	26	781,74	54 240	69,38
Incinérables	357	36	776,76	36 625	47,15
Bois	267	27	677,94	42 351	62,47
Métaux	88	9	297,98	9 455	31,73
Cartons	174	17	160,56	33 318	207,51
Mobilier	252	25	422,51		
Plâtre	31	3	69,36	12 822	184,87
Total	1 674	167	4 762,89	381 937	80,19

Les bennes mobilier sont prises en charge par un éco-organisme (Ecomaison) qui recycle le contenu des bennes. Le coût de collecte et de traitement est nul.

De ce tableau, il peut être observé les bennes qui reçoivent le plus de tonnage : encombrants, végétaux et incinérables.

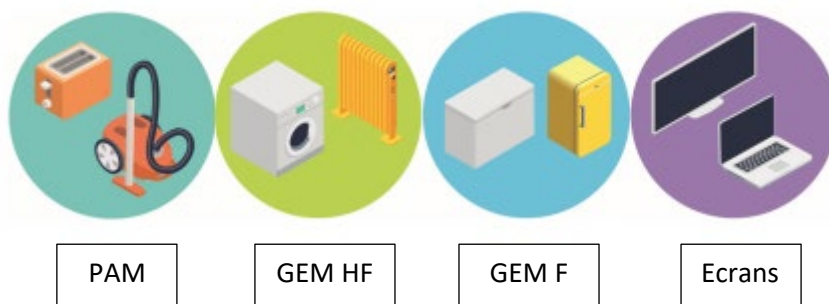
Il est toutefois noté que le coût principal du traitement des déchets produits à la déchetterie relève de la benne des encombrants en 2025. Une vigilance est à prévoir afin de maîtriser son coût.

DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE)



En terme de quantité, il a été collecté :

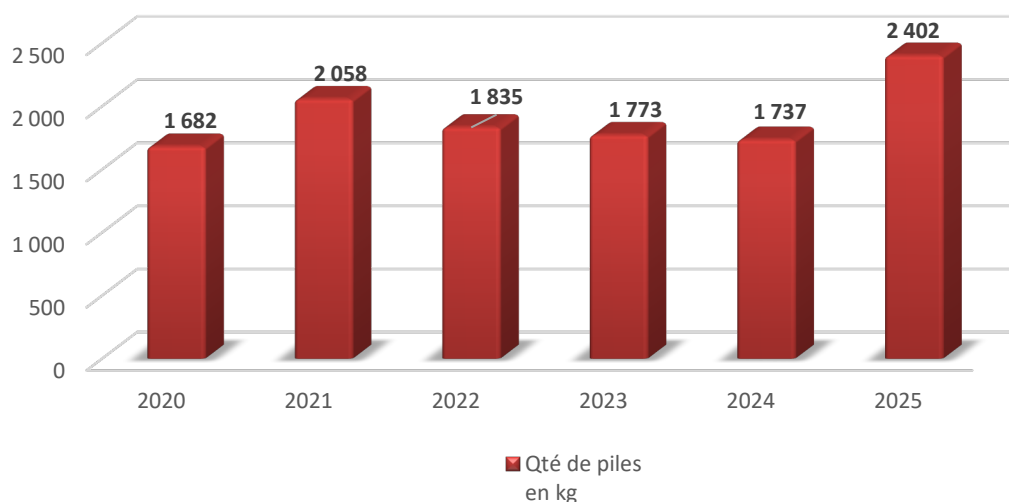
- **1 000 Gros Electroménager Hors Froid (GEM HF) :** *lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau...*
- **648 Gros Electroménager Froid (GEM F) :** *réfrigérateur, congélateur...*
- **96 Ecrans**
- **297 Petits Appareils en Mélange (PAM) :** *perceuse, robot, lecteur DVD...*



LES COLLECTES SPECIFIQUES

LES PILES

Quantité de piles collecté en kg

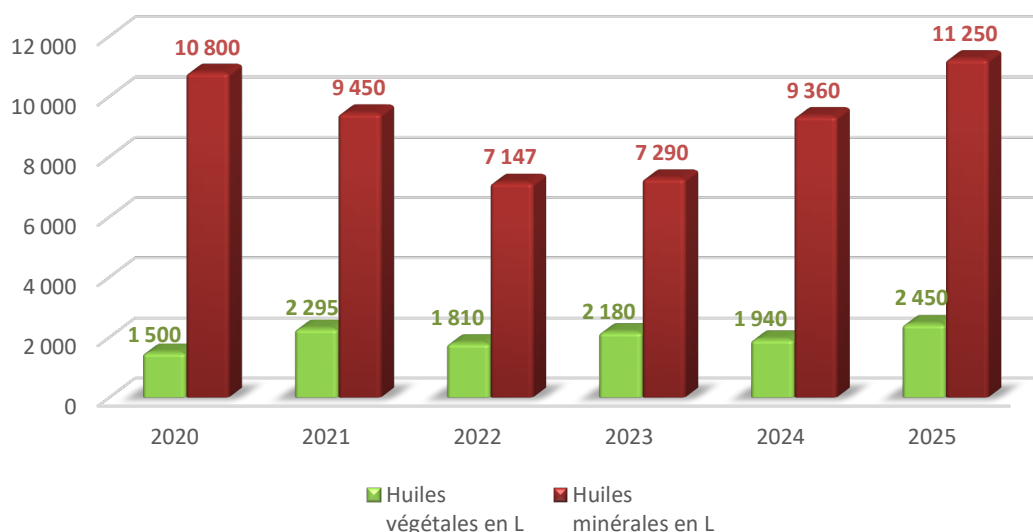


À l'inverse des années précédentes, une augmentation de la quantité de piles collectées est constatée. Il n'y a pas nécessairement d'explication à cette variation.

Cette collecte permet de produire des alliages et des métaux à valeur ajoutée (Acier, Zinc, Plomb ou Cobalt).

LES HUILES

Quantité Huiles en L



Les quantités d'huiles végétales et minérales ont toutes deux augmenté en 2025.



LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

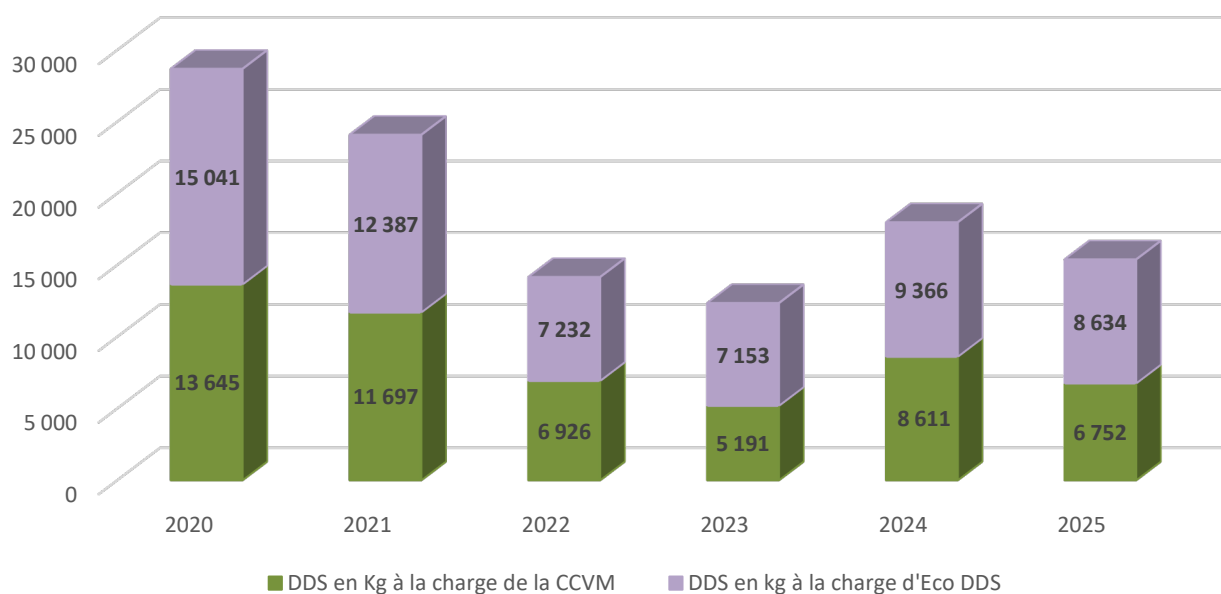
La collecte des DDS se fait tout au long de l'année. Il s'agit des restes de peinture, de solvant, de produits liquides ménagers, certains aérosols...

L'Eco-organisme « Eco DDS » prend en charge cette dernière ainsi que le traitement des produits sur lesquels une éco-participation est demandée.

Pour les produits non pris en charge par cette filière, la CCVM a un contrat avec la société Alsadis, et les coûts restent à la charge de la collectivité.

En 2025, **15,39 T** de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ont été collectés dont **6,75 T** à la charge de la CCVM, pour un montant de **7 972€**, les **8,63 T** restantes ont totalement été prises en charge par l'éco organisme.

Quantité de DDS collecté en Kg



Les deux flux de déchets DDS ont diminué en 2025.

Aucune explication n'est à apporter à cette baisse, qui reste supérieur à 2022 et 2023.

AUTRES

La collecte du textile se fait également, avec 11 bornes installées sur le domaine public et privé. Deux prestataires se partagent le secteur, il s'agit du Relais Est, et de Manne Mobilier Services (organismes de réinsertion).

39 Tonnes ont été collectées en 2025, contre 37 T en 2024, les tonnages ont légèrement augmenté.



Autres collectes mises en place au Centre de Valorisation de Munster :

- Radiographies médicales
- Cartouches d'encre
- Ampoules et néons
- Capsules métalliques



LAMPES



RADIOGRAPHIES



CARTOUCHES ENCRE

LES ACTIONS DIVERSES

LA VENTE DE COMPOSTEURS

53 composteurs ont été vendus en 2025, contre **151** en 2024. Cette diminution est logique, et le nombre vendu reste cohérent. Fin 2023, une campagne de communication sur les composteurs avait été menée, avec la mise en place de la collecte des biodéchets, d'où une vente « record » en 2024.

Lancée en 2009, l'opération fonctionne toujours. Depuis 2023, deux modèles sont proposés ; des 450L au tarif de 10€ et des 600L à 12,5 €. Ces derniers peuvent être retirés à la Communauté de Communes.

En parallèle de la vente de composteurs, des kits pour les biodéchets sont mis à disposition des habitants. Ils se composent d'un bio-seau, de 100 sacs kraft et d'un mémo-tri. Ces sacs sont ensuite à déposer dans l'un des 98 abris-bacs, répartis sur 80 sites au sein du territoire.



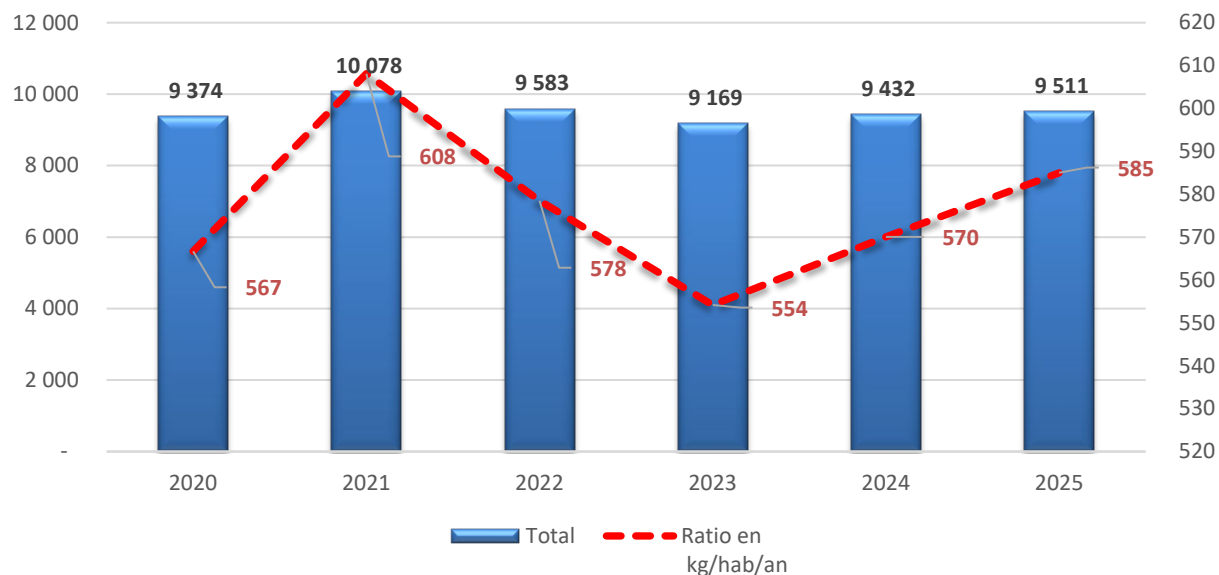
LA COLLECTE DE PNEUS

En 2025, la collecte a permis de retraiter **22,08 T** de pneumatiques VL contre **17,30 T** en 2024. Il s'agit d'une opération menée 2 fois par an (juin et novembre), et qui fonctionne très bien.



RECAPITULATIF DES TONNAGES

Evolution des tonnages totaux



Entre 2024 et 2025, les tonnages totaux des déchets collectés ont augmenté de 15 kg par habitant. Cela s'explique principalement par la hausse des tonnages à la déchetterie ainsi que ceux de la collecte des biodéchets. A noter que ces tonnages prennent en compte les déchets des professionnels et des touristes / résidences secondaires qui sont inclus dans la collecte des ordures ménagères ainsi que dans la déchetterie.

Toutefois, un meilleur tri permettrait de mieux répartir les tonnages au sein des flux, pour diminuer les OMr.

BILAN FINANCIER



Vue d'ensemble du budget déchet

Il est rappelé que l'ensemble des recettes et des dépenses des services déchets et déchetterie sont compris dans le budget général de la CCVM. Toutefois, il a été extrait les coûts liés à ces services pour avoir une vision de son équilibre budgétaire.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	2 397 081,07	2 702 708,78
Résultat		+ 305 627,71

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	201 441,67	180 790,20
Résultat		- 20 651,47

	Total des Dépenses	Total des Recettes
	2 598 522,74	2 883 498,98
Résultat total		+ 284 976,24

Le service déchets présente un excédent en 2025 de + 284 976,24 €, avec une légère baisse d'environ 16 000 € selon le compte administratif par rapport à 2024. Toutefois, cette baisse tient compte de la régularisation d'une annulation de mandat de 2023 impactant les dépenses de 2024, qui fausse les résultats réels de dépenses et de recettes. Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses et recettes « réelles » sans cette erreur qui impacte la lecture des budgets, pour une meilleure lecture.

	2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 139 130,91	2 667 853,22	2 405 498,96	2 525 524,18	2 397 081,07	2 702 708,78
Résultat	528 722,31		120 025,22		305 627,71	
Régularisation	-133 140,85		133 140,85		0,00	
Résultat "réel"	395 581,46		253 166,07		305 627,71	
Investissement	416 708,98	195 715,16	142 579,86	190 543,91	201 441,67	180 790,20
Résultat	-220 993,82		47 964,05		-20 651,47	
Résultat total service déchet et déchetterie	174 587,64		301 130,12		284 976,24	

Fonctionnement	2023	2024	Variation	2024	2025	Variation
Dépenses	2 139 130,91	2 272 358,11	6,23%	2 272 358,11	2 397 081,07	5,49%
Recettes	2 534 712,37	2 525 524,18	-0,36%	2 525 524,18	2 702 708,78	7,02%

Il est nécessaire de tenir compte dans l'excédent des **restes-à réaliser déjà engagés**, qui représentent **146 236,78 €** et comprend notamment les études d'extension de la déchetterie (130 563,20 €), la fourniture de bacs OMr (19 102,08 €) et une recette à percevoir auprès de l'ADEME (4 378,50 €).

Les explications suivantes sont données sur les principaux postes en comparaison à 2024 :

- Des dépenses de fonctionnement supérieures de + 124 722,95 € (en tenant compte du « réel » ; dans le compte administratif 2025 il sera inscrit (- **8 417,89 €**). Cette hausse est notamment due :
 - Aux dépenses liées aux dotations aux amortissements : - 15 233,78 € (-12%)
 - Aux frais de personnel : + 20 603,84 € (+ 16%)
 - Aux frais de télécommunication – affranchissement : - 3 624,94 € (- 44,55 %)
 - Aux dépenses liées au SITDCE : +29 502,84 € (+8,68%) – **A noter qu'en 2024 régularisation négative avec les rattachements et contre-passation de – 41 023,11 €.**
 - Aux dépenses liées aux contrats de prestation :
 - Lavage des bornes des PAV : - 7 557,51 € (pas eu le lavage des bornes « jaunes »)
 - Collecte des OMr : + 12 709,38 € (+ 2,46 %)
 - Collecte du tri (jaune) : + 48 062,08 € (+32,80 %)
 - Collecte et traitement des biodéchets : + 12 259,52 € (+11,28 %)
 - Exploitation déchetterie : - 86 722,66 € (- 22,52 %)
 - Traitement déchetterie Schroll : + 22 887,93 € (+ 75,95 %)
 - Traitement déchetterie déchets verts : + 13 616,97 € (+ 94,67 %)
 - Traitement des encombrants : + 74 949,33 € (+ 69,57 %)
 - Acquisition de consommables pour la collecte des biodéchets : + 10 285,32 € (+ 210%)
 - Entretien déchetterie (local huile, ravalement façade...) : - 6 868,68 (- 61,18%)
- Des recettes de fonctionnement de + 177 184,60 € par rapport à 2024, dont les principales variations sont les suivantes :
 - La diminution de la reprise des subventions d'équipements : + 19 303,50 € (- 47 %)
 - L'augmentation des bases fiscales automatiques sur la TEOM : + 89 570 € (+ 4,5%)
 - Une augmentation des soutiens et reprises :
 - + 88 070,97 € (+ 37,2 %) de CITEO, car il s'agit de solde de 2024 perçus en 2025.
 - + 14 867,79 € (+ 380 %) d'Ecomaison, il s'agit d'un rattrapage de 2024 non perçu.
 - Une baisse de la Redevance Spéciale des professionnels suite au passage du ramassage tous les 15 jours sur une année entière (en 2024, elle était sur 3 trimestres) : - 5 511,06 € (-4,5 %). En comparaison à 2023, la baisse globale est de – 24 %.
 - Après une forte augmentation des recettes de rachat de matières suite aux nouveaux marchés (en 2024 : + 57 889,83 € (+123 %)), une baisse en 2025 – 19 992,52 € (- 19%). Il est noté une forte baisse de rachat de verre (- 15 948,11 €), une baisse sur le rachat de métaux (- 4 126,26 €), une baisse pour le bois (- 6 701,42 €) et une augmentation des D3E (+ 8 456,99 €).
 - Une recette exceptionnelle suite au remboursement pour congé longue maladie : + 23 052,21 €

Globalement, l'augmentation des dépenses de fonctionnement peuvent se résumer aux nouvelles prestations de 2024, à savoir la collecte et le traitement des biodéchets, l'extension des consignes de tri, le tonnage en déchetterie (benne encombrant) et au personnel revenu sur une partie de l'année. L'ensemble des dépenses restantes tendent à s'équilibrer, en fonction des dépenses exceptionnelles réalisées chaque année.

Les recettes sont plus importantes, notamment avec l'évolution de la TEOM, et à des ajustements de soutien par CITEO, malgré une baisse de rachat de matériau. Une attention est à porter sur le maintien des soutiens, et la facturation des professionnels utilisant la déchetterie.

A noter qu'en 2026, l'agent reviendra en cours d'année à 100% selon son évolution de santé.

Détail des dépenses et recettes de fonctionnement 2024 et 2025 :

Recettes de fonctionnement (en € TTC)	2024		2025		Différence
	2 525 524,18	Détails	2 702 708,78	Détails	
Reprise des subv. d'équipements	41 071,20		21 67,70		- 19 303,50
FCTVA	118,49		240,75		122,26
TEOM	1 986 552,00		2 076 128,00	89 576,00	89 576,00
Soutiens et reprises	249 456,07		364 805,70		115 349,63
<i>CITEO</i>		237 012,10		325 083,07	88 070,97
<i>ECODDS</i>		830,48			-830,48
<i>ECOmaison</i>		3 911,59		18 779,38	14 867,79
<i>Valorplast</i>		15 322,87		20 943,25	5 620,38
RS - Professionnel	134 108,74		131 5,48		- 2 353,26
<i>Déchet - RS</i>		122 418,57		116 907,51	-5 511,06
<i>Déchetterie - facturation</i>		11 690,17		14 847,97	3 157,80
Autres recettes	104 951,46		84 958,94		-19 992,52
<i>Composteurs et Badges</i>		3 522,50		2 268,01	-1 254,49
<i>OI Manufacturing</i>		27 196,91		11 248,80	-15 948,11
<i>Schroll</i>		44 254,30		37 552,88	-6 701,42
<i>Suez - Métaux</i>		2 052,48			-2 052,48
<i>Quatra</i>		17566,86		13440,4	-4 126,46
<i>OCAD3E</i>		251,00		220,00	-31,00
<i>RMB Métaux</i>		8 306,95		16 763,94	8 456,99
<i>Rattachement et contre-passation</i>				3 464,91	
Autres (remboursements)	9 266,22		23 052,21		13 785,99

Dépenses de fonctionnement (en € TTC)	2024		2025		Différence
	2 405 498,96	Détails	2 397 081,07	Détails	
Dotations aux amortissements	127 126,99		111 893,21		-15 233,78
Intérêts de l'emprunt	3 412,50		2 979,17		-433,33
Indemnités élus et cotisations	5 301,60		5 301,60		0,00
Frais de personnel	128 511,56		149 115,40		20 603,84
Informatique et licence	4 902,79		4 567,13		-335,66
Taxe foncière					0,00
Entretien PAV par les communes	32 653,00		29 553,00		-3 100,00
SITDCE (incinération OM)	339 886,06		369 388,90		29 502,84
Frais bât., télécommunication, impression, affranchissement	8 136,64		4 511,70		-3 624,94
Honoraires Horanet	6 338,11		6 998,46		660,35
Location - Mise en place abri-bacs et conteneurs	-763,34		1 207,63		1 970,97
Etudes et recherche (bruit et PLPDMA) et honoraires	-1 305,60		3 594,08		4 899,68
Autres frais	2 461,00		1 188,00		-1 273,00
Assurance	7 131,31		7 727,35		596,04
Maintenance info et copieur	4 303,18		2 692,74		-1 610,44
Prestations (vidage verre et réparation conteneurs)	3 417,20		8 720,06		5 302,86
Entretien bâtiment	11 226,96		4 358,28		-6 868,68
Prestation de services	1 573 985,58		1 660 788,51		86 802,93
Alsadis Cernay		10 829,59		9 148,03	-1 681,56
Centre Alsace Compost		10 368,65		3 834,21	-6 534,44
Ecodéchets (2023) SEPUR (2024)		515 265,83		527 975,21	12 709,38
Mineris lavage PAV Verre		7 783,27		7 967,07	183,80
Schroll - lavage PAV		7 557,51			-7 557,51
Recycal		58 082,44		63 785,02	5 702,58
Schroll - déchet – collecte		146 543,29		194 605,37	48 062,08
Schroll - déchet – traitement		150 882,60		151 716,77	834,17
Schroll - déchet - collecte Eschbach		12 398,12		16 907,01	4 508,89
Schroll – déchetterie		30 138,29		53 026,22	22 887,93
SUEZ – déchetterie		385 061,58		298 338,92	-86 722,66
Agrivalor – déchetterie lot 5		14 383,03		28 000,00	13 616,97
Agrivalor Energie (biodéchets) - traitement		107 740,18		119 999,70	12 259,52
RMB (gravats et traitement enfouissement)		107 727,93		182 677,26	74 949,33
Rattachement et contre-passation				2 807,72	2 807,72
Ftues d'entretien & administrative	3 403,98		2 212,48		-1 191,50
Sacs kraft (2023) / Composteurs (2024)	4 894,68		15 180,00		10 285,32
Sacs de tri (2023) / Carte Horanet et couvercles poubelles (2024)	2 311,20		1 363,20		-948,00
Frais d'énergie / chauffage / eau / Gasoil	4 289,54		3 545,45		-744,09
Annulation de titres	133 874,02		194,72		-133 679,30

Synthèse des recettes et des dépenses en section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en € TTC)	2 397 081,07	%
Dotations aux amortissements	111 893,21	4,7
Intérêts de l'emprunt	2 979,17	0,1
Frais de personnel et élus	154 417,00	6,4
Entretien des PAV	29 553,00	1,2
Frais généraux (bât., informatique, assurance, entretien...)	37 801,59	1,6
SITDCE	369 388,90	15,4
Etudes et marchés	3 594,08	0,1
Autres prestations	8 720,06	0,4
Ecodéchets / SEPUR	527 975,21	22,0
Recycal	63 785,02	2,7
Schroll - déchets	363 229,15	15,2
Exploitation déchetterie	575 024,64	24,0
Collecte et traitement biodéchets	119 999,70	5,0
Consommables (composteurs, badges, fourniture poubelles...)	17 750,83	0,7
Lavage bornes PAV	7 967,07	0,3
Rattachement frais compte 611	2 807,72	0,1
Annulation de titres	194,72	0,0

Recettes de fonctionnement (en € TTC)	2 702 708,78	%
Reprise des subventions d'équipement	21 767,70	0,8
TEOM	2 076 128,00	76,8
RS (Redevance Spéciale)	116 907,51	4,3
Déchetterie - facturation professionnels	14 847,97	0,5
Soutiens CITEO	325 083,07	12,0
Reprise matériaux	118 948,65	4,4
Autres recettes (composteurs, badges, FCTVA...)	29 025,88	1,1

Il est constaté que les principales dépenses de fonctionnement relèvent :

- de l'exploitation de la déchetterie (24 %)
- de la collecte des ordures ménagères (22 %)
- de la collecte et du traitement du tri sélectif (15,2 %)
- de l'incinération des ordures ménagères (15,4 %)
- de la collecte et traitement biodéchets (5,0 %)
- des frais de personnel (6,4 %)

Les principales recettes de fonctionnement relèvent :

- de la TEOM (76,8 %)
- des soutiens CITEO (12,0 %)
- de la RS (redevance spéciale) (4,3 %)
- la reprise des matériaux (4,4%)

Reprise matériaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Valorplast	6 753,16	14 995,30	48 910,34	31 759,18	15 322,87	20 943,25
OCAD3E	9 352,00	10 699,84	6 752,53	9 416,22	8 306,95	16 763,94
CITEO						
Quatra (huiles)	75,00	477,75	711,00	284,50	251,00	220,00
OI MANUFACTURING (Verre)	16 506,87	14 895,08	19 849,95	21 790,83	27 196,91	11 248,80
SCHROLL (tri sélectif+carton)	36 484,96	5 392,46	18 909,77	6 565,76	44 254,30	37 552,88
SUEZ (tri PAP)						
EcoMaison	8 696,79	4 977,64	5 593,67	12 485,33	3 911,59	18 779,38
SUEZ (déchetterie - métaux)	166,90	7 936,72	6 240,96	6 364,32	2 052,48	
RMB (déchetterie - métaux)					17 566,86	13 440,40
EcoDDS			1 172,42	520,58	830,48	0,00
Total reprise matériaux	78 035,68	59 374,79	108 140,64	89 186,72	119 693,44	118 948,65

Il est précisé que suite au nouveau marché pour les reprises de matériaux en vigueur depuis le 1^{er} avril 2024, les recettes ont augmenté par rapport à 2023, notamment pour le tri sélectif, le carton, et les métaux. Pour l'éco-organisme CITEO, il s'agit de soutiens depuis 2020, et non de rachat de matière, justifiant les cases vides.

Globalement, le rachat de matières en 2025 est similaire à celui de 2024, même s'il y a des variations en fonction des matières, tendance à confirmer sur les prochaines années.

Détail des dépenses et recettes d'investissement :

Recettes d'investissement (en € TTC)	180 790,20	Détails
Recette d'ordre d'investissement	111 893,21	
<i>Déchets</i>		91 224,20
<i>Déchetterie</i>		20 669,01
FCTVA	5 606,99	
<i>Déchets</i>		5 445,57
<i>Déchetterie</i>		161,42
Subventions (Ademe, Etat)	63 290,00	

Dépenses d'investissement (en € TTC)	201 441,67	Détails
Reprise des subventions d'équipement	21 767,70	
<i>Déchets</i>		19 973,78
<i>Déchetterie</i>		1 793,92
Remboursement de l'emprunt	43 333,32	
Frais d'études (extension déchetterie)	4 068,00	
Travaux et fournitures d'équipements	132 272,65	
<i>Aménagement plates-formes (Gaschney, Haslach...)</i>		98 882,53
<i>Acquisition de conteneurs aériens supplémentaires</i>		22 885,20
<i>Matériel déchetterie – remise en état des bennes</i>		10 504,92

Il est constaté une augmentation des dépenses par rapport à 2024, notamment pour l'aménagement de plates-formes sur sites existants (comme dans la montée et au parking du Gaschney), ainsi que de nouvelles plates-formes (Halsach, site des Fougères, Luttenbach par exemple). Avec le développement du tri, il a été nécessaire d'ajouter des conteneurs de tri.

A noter que la poursuite des études de faisabilité pour l'extension de la déchetterie, avec le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour réaliser les études d'extension et déposé le permis d'aménager et permis de construire, ainsi que les obligations liées à l'ICPE. Les restes-à-réaliser n'ont pas été intégrés.

Evolution du coût des dépenses et recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
PRESTATION DE SERVICES						
Collecte en porte à porte						
EcoDéchets/SEPUR	457 461,27 €	439 788,14 €	490 757,92 €	549 593,47 €	515 265,83 €	527 975,21 €
SITDCE	274 946,14 €	302 994,60 €	348 326,57 €	287 391,48 €	301 463,99 €	295 049,44 €
Sous-total	732 407,41 €	742 782,74 €	839 084,49 €	836 984,95 €	816 729,82 €	823 024,65 €
Collecte en apport volontaire						
Schroll	243 744,56 €	233 575,90 €	205 216,12 €	238 763,60 €	309 824,01 €	363 229,15 €
Recycal	45 874,74 €	46 264,27 €	49 275,33 €	54 108,77 €	58 082,44 €	63 785,02 €
Verre Eschbach	2 976,00 €	2 232,00 €	3 342,00 €	2 442,00 €	2 556,00 €	2 898,26 €
Agrivalor					107 740,18 €	119 999,70 €
Divers (réparations)	415,20 €	595,20 €	1 834,20 €	1 375,20 €	1 441,20 €	5 821,80 €
Sous-total	293 010,50 €	282 667,36 €	259 667,65 €	296 689,57 €	479 643,83 €	555 733,93 €
Centre de valorisation						
Schroll			19 494,11 €	21 810,57 €	30 138,29 €	53 026,22 €
SUEZ	392 783,03 €	312 556,64 €	500 173,51 €	557 365,32 €	385 061,58 €	298 338,92 €
SITDCE	62 885,84 €	63 083,91 €	34 827,26 €	60 116,86 €	79 445,18 €	74 339,46 €
ALSADIS	22 060,57 €	16 831,95 €	6 206,79 €	8 679,69 €	10 829,59 €	9 148,03 €
Traitement (RMB + agrivalor)					122 110,96 €	210 677,26 €
Sous-total	477 729,44 €	392 472,50 €	560 701,67 €	647 972,44 €	627 585,60 €	645 529,89 €
Autres dépenses						
Autres dépenses			197 557,05 €	357 483,95 €	481 539,71 €	372 792,60 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			1 857 010,86 €	2 139 130,91 €	2 405 498,96 €	2 397 081,07 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
TEOM	1 625 530,00 €	1 644 125,00 €	1 716 270,00 €	1 886 501,00 €	1 986 552,00 €	2 076 128,00 €
Redevance spéc + déchet	143 165,22 €	143 314,61 €	172 498,33 €	207 148,07 €	134 108,74 €	131 755,48 €
Soutiens CITEO	259 054,71 €	258 891,00 €	252 741,64 €	467 374,20 €	237 012,10 €	325 083,07 €
Reprise matériaux	78 035,68 €	59 374,79 €	108 140,64 €	89 186,74 €	119 693,44 €	118 948,65 €
Composteurs et badges	8 169,17 €	3 805,68 €	1 652,00 €	2 640,00 €	3 522,50 €	2 268,01 €
Amortissement subvention	59 073,74 €	64 335,52 €	16 087,75 €	14 056,94 €	41 071,20 €	21 767,70 €
FCTVA			285,92 €	740,00 €	118,49 €	240,75 €
Autres			40,00 €	206,29 €	3 445,71 €	26 517,12 €
Quote-part Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 173 028,52 €	2 173 846,60 €	2 267 716,28 €	2 667 853,24 €	2 525 524,18 €	2 702 708,78 €

Synthèse dépenses et recettes d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement						
Achat conteneurs PAV	47 110,40 €	44 360,40 €		203 345,34 €		
Achat bennes Soultzeren Schnepf						
Emprunt Centre de valorisation	20 720,00 €	10 586,70 €				
Remboursement emprunt	43 333,32 €	43 333,32 €	43 333,32 €	43 333,32 €	43 333,32 €	43 333,32 €
Amortissement des subventions		2 125,00 €	16 087,75 €	14 056,94 €	41 071,20 €	21 767,70 €
Plateformes Conteneurs				89 618,22 €	2 503,80 €	98 882,53 €
Plus value cession partielle bacs 770l	1 428,00 €					
Travaux déchetterie et autres points		37 573,53 €	46 910,62 €	59 635,16 €	15 086,40 €	10 504,92 €
Frais d'études	15 883,92 €		44 520,00 €	6 720,00 €	10 080,00 €	4 068,00 €
Levé topo déchetterie			2 250,00 €			
Achat équipements					30 505,14 €	22 885,20 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	128 475,64 €	137 978,95 €	153 101,69 €	416 708,98 €	142 579,86 €	201 441,67 €
Recettes d'investissement						
FCTVA	10 563,00 €	12 024,37 €	3 870,69 €	14 744,57 €	39 592,42 €	5 606,99 €
Subvention CTV - amélioration déchetterie (CD68)						
Subvention Contrat de ruralité PAV (avance)						
Subvention ADEME (biodéchets)				86 849,78 €	23 824,50 €	63 290,00 €
Amortissements des biens	12 025,78 €	52 311,15 €	71 180,46 €	94 120,81 €	127 126,99 €	111 893,21 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	22 588,78 €	64 335,52 €	75 051,15 €	195 715,16 €	190 543,91 €	180 790,20 €

Rapport annuel présenté en séance de conseil communautaire du 23 juin 2026

La Présidente

Denise BUHL

Perspectives 2026

- Extension de la déchetterie : études de maîtrise d'œuvre pour dépôt permis de construire, déclaration ICPE au titre de l'enregistrement, et préparation dossier de consultation des entreprises.
- Mise en œuvre et déploiement du hors-foyer.
- Aménagement de points de regroupement et apports volontaires, et mise en place de clôtures pour éviter l'envol de papiers.
- Acquisition de conteneurs en stock et aménagement de placettes pour les stocker.
- Modification des rails de guidage des bennes à la déchetterie.
- Mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) avec communication auprès des usagers d'un nouveau mémo-tri, une communication envers les hébergements touristiques.
- Nouvelle caractérisation des déchets (ordures ménagères et résiduelles) pour mieux communiquer
- Communication globale sur les déchets
- Réflexion sur la redevance spéciale pour les professionnels
- Poursuite des opérations classiques :
 - Vente de composteurs (accentuée avec la mise en place du tri à la source (biodéchets))
 - Collecte de pneus VL : 2 collectes dans l'année

